# Informations complémentaires sur les dangers de l'électricité

Cette annexe regroupe des données complémentaires mentionnées dans le ??. Il n'est pas nécessaire de les retenir par cœur mais ces informations constituent un support appréciable pour toutes précisions concernant ce chapitre.

# 1.1 État des lieux de la prévention des risques électriques

## 1.2 Statistiques

### 1.2.1 Accidents d'origine électrique

Les accidents du travail d'origine électrique diminuent depuis la mise en place du décret du 14 novembre 1962 qui attrait à la protection des travailleurs contre les dangers de l'électricité. Entre 1962 et 2000, le nombre d'incidents a baissé de 74%.

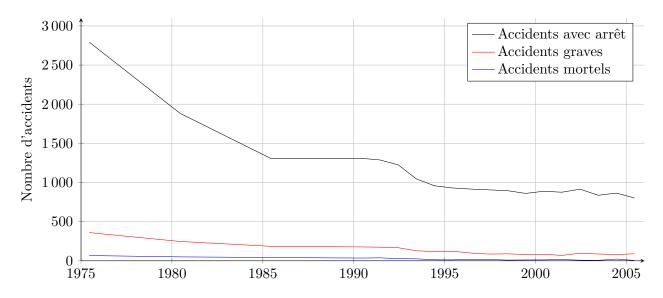


Fig. 1.1 – Variation du nombre d'accidents du travail d'origine électrique

### 1.2.2 Secteurs les plus atteints

Durant l'année 2008, on dénombrait 771 accidents d'origine électrique. Les secteurs les plus touchés sont :

30%: bâtiment et travaux publics,

17%: métallurgie,

16%: service et travail temporaire,

11%: alimentation.



#### 1.2.3 Facteurs principaux

```
Les principaux facteurs ayant causé l'accident sont :
```

31%: mode opératoire inapproprié ou dangereux;

15%: application incomplète;

12%: formation insuffisante;

12%: état du matériel;

11%: état du sol.

#### 1.2.4 Type de contact

75%: contact direct;

20%: contact indirect;

5%: non précisé.

#### 1.2.5 Type de dommages

Ces statistiques sur plusieurs années sont relativement constantes. Elles précisent que :

**60%**: brûlures;

≈ 33%: localisation multiples (les yeux, les membres supérieurs et les mains sont les plus touchés);

5%: lésions internes.

#### 1.2.6 Conclusion

On peut conclure de ces statistiques que depuis une trentaine d'années, le nombre d'accidents dus à l'électricité :

- diminue régulièrement ;
- demeurent particulièrement graves.

Le risque d'accidents est certes mieux maitrisé qu'auparavant mais il reste toujours présent.

## 1.3 Différents effets du courant électriques

#### 1.3.1 Effet thermique

Il est admis que les brûlures électriques peuvent apparaître à des intensités relativement faibles ( $\approx 10 \text{mA}$ ), si le contact est maintenu quelques minutes

#### 1.3.2 Effet tétanisant

Lorsque la tension est alternatif, les muscles se situant sur le trajet du courant électrique se contractent. Cet effet, surtout s'il s'agit des muscles de la main, peuvent empêcher tout dégagement volontaire de la victime. Pour l'extraire de cette situation, il convient de stopper le contact crispé en la poussant à l'aide d'un objet non conducteur.

#### 1.3.3 Effets respiratoires et circulatoires

Les muscles respiratoires pouvant également être crispés par le courant, il suffit de 60s pour bloquer la respiration. Cela provoque une asphyxie, appelée également *syncope blanche*.

Une fibrillation ventriculaire se manifeste également pour les mêmes ordres de grandeurs. C'est le résultat de la contraction anarchiques des fibrilles du muscle cardiaque. Ces battements du cœur



rapides et désordonnés ne permettent plus d'assurer une circulation sanguine adéquate et provoque ainsi une syncope cardiaque, appelée aussi *syncope blanche*. Une défibrillation devient indispensable pour stopper cet effet du courant.

Au-delà d'un 1A, le courant entraîne un arrêt cardiaque par asystolie, une absence de battements cardiaques sur laquelle une défibrillation n'est pas recommandée.

Les lésions cardiaques diffèrent selon certain paramètres, ces information peuvent aider les premiers secours à axer leurs interventions en situation d'extrême urgence :

basse tension: effet excito-moteur et fibrillation ventriculaire;

haute tension: effet joule et asystolie;

**foudre :** sidération myocardique (dysfonction des contractions du cœur difficilement prise en charge).

Lors de la prise en charge d'un patient électrisé, il convient de bien suivre celui-ci sur plusieurs jours car les risques de malaises cardiaques dûs au choc électrique peuvent ressurgir durant une période plus ou moins longue selon les conditions d'électrisation.

# 1.4 Descriptifs des moyens de protections contre les contacts directs

Les différents moyens de protections sont ici décrits en profondeur à titre informatif.

#### 1.4.1 Très basse tension

Il existe trois types de TBT selon la classification du lieux et la nature du courant.

#### 1.4.1.1 **Principe**

#### Définition 1.1: Très Basse Tension de Sécurité (ou Séparation)

Alimentation basse tension ou il n'existe aucun point commun entre le primaire et le secondaire du transformateur, utilisée pour alimenter des appareillages situés dans des locaux humides.

#### Définition 1.2: Très Basse Tension de Protection

Alimentation basse tension ou il existe un point commun entre le commun du secondaire et le conducteur de protection, utilisée pour alimenter des machines-outils et automatisme. La liaison du commun au conducteur de protection du secondaire permet d'éviter les mises en marche intempestives pouvant survenir après deux défauts de masse consécutifs dans une commande de machine (alimentation possible d'une bobine de contacteur via la carcasse de l'armoire de commande).

#### Définition 1.3: Très Basse Tension Fonctionnelle

Alimentation basse tension ou il existe plusieurs point commun entre le primaire et le secondaire du transformateur (autotransformateur), utilisée pour alimenter des appareillages ne requérant pas d'exigences de sécurité autre qu'une tension nominale de fonctionnement spécifique.

#### 1.4.1.2 Architecture



Alimentation	Liaison à la terre	Sectionnement et protection contre les court-circuits	Protection contre les contacts indirects	Protection contre les contacts directs	Récepteur
TBTS (Très Basse Tension de Sécurité)					
Transformateur de sécurité conforme à la norme NF C 52 742	Interdite	De tous des conduc- teurs actifs	Non	Non	
Classe II		*/			
TBTP (Très Basse Tension de Protection)					
Transformateur de sécurité conforme à la norme NF C $52~742$	Conducteur actif relié à la terre	De tous des conducteurs actifs	Non	Non	
Classe I		×			
TBTF (Très Basse Tension de Fonctionnelle)					
Transformateur de sécurité d'origine indéterminée	Conducteur actif relié à la terre	De tous des conduc- teurs actifs	Oui (DDR)	Oui (appareil IP2X)	
		*/	θ		

Tab. 1.1 – Types de Très Basse Tension

#### Indice de protection 1.4.2

L'indice de protection (IP) est composé de deux chiffres (et parfois d'une ou deux lettres) et caractérise le degré de protection procuré par une enveloppe contre la pénétration de corps étrangers (1<sup>er</sup> chiffre) et d'eau (2<sup>e</sup> chiffre). Cet indice est souvent accompagné d'un indice contre les chocs mécaniques IK.

Lorsqu'un des deux indice n'est pas déterminé, il est remplacé par la lettre " x ".

IK	Tests	Énergie	$ m AG^1$	Ancien IP	Lettre	Signification
					- f	Résistant aux huiles
00	150 g	0J		0	${ m H}$	Appareil à haute tension
01	† 10 cm	0,15J			M	Appareil en déplacement durant le test à l'eau
02	150 g	0,20J	AG1	1	S	Appareil immobile durant le test à l'eau
03	250 g	0,35J			W	Conditions environnementales spécifiées
04	250 g	0,50J		3		- Lettre additionnelle sur les ns supplémentaires
05	350 g	0,70J				
06	250 g	1J				
07	250 g 40 cm	2J	AG2	5		
08	1.25 kg 40 cm	5J	AG3			
08	1.25 kg 40 cm	5J	AG3			
09	2.5 kg 40 cm	10J	AG3			
10	5 kg 40 cm	20J	AG4			

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Corresponsdances avec le code AG de la classification des influences externes issu de la norme NF C 15-100.

Tab. 1.2 – Descriptif de l'indice contre les chocs mécanique ΙK



Tab. 1.4 – Descriptif des indices de protection

	Protection	contre les corps solides	C	Lettre additionnelle Contact direct avec les parties dangereuses			Protection contre les liquides		
0		Aucune protection		4		0		Aucune protection	
1	Ø 50mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \geq 50 \mathrm{mm}$	A	Sphere 50	Le dos de la main reste éloigné des parties dangereuses.	1		Protégé contre les chutes verti- cales de gouttes d'eau (conden- sation)	
2	Ø 12,5mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \ge 12,5 \mathrm{mm}$	В	225	L'introduction d'un doigt ne permet pas de toucher les par- ties dangereuses.	2	15° +	Protégé contre les chutes de gouttes d'eau jusqu'à 15° de la verticale	
3	Ø 2,5mm	Protégé contre les corps solides $\emptyset \geq 2,5 \mathrm{mm}$	С	4	L'introduction d'un outil ne permet pas de toucher les par- ties dangereuses.	3	6,00	Protégé contre l'eau de pluie jusqu'à 60° de la verticale	
4	<u>Ø 1m</u> m	Protégé contre les corps solides $\emptyset \geq 1$ mm	D	<b>1</b>	L'introduction d'un outil fin ne permet pas de toucher les parties dangereuses.	4		Protégé contre les projections d'eau dans toutes les direc- tions	
5		Protégé contre la poussière (pas de dépot nuisible)				5		Protégé contre les jets d'eau dans toutes les directions à la lance	
6		Totalement protégé contre la poussière				6	1	Protégé contre les projections d'eau assimilables aux paquets de mer	
								Paga quinanta	

Protection contre les corps solides	Lettre additionnelle Contact direct avec les parties dangereuses	Protection	on contre les liquides		
		7	0.15 m 1	Protégé contre les effets d'une immersion temporaire dans	
		8	m	l'eau  Protégé contre les effets d'une immersion prolongée dans l'eau dans des conditions spé-	
		9		cifiées Protégé contre les jets d'eau haute pression et haute tem- pérature mais pas nécessaire- ment submersible	



#### 1.4.2.1 Classification des locaux selon l'IP

Selon les locaux à équiper, leurs emplacements et les conditions particulières d'installation, la norme NF C 15-100 indique une protection minimale spécifiée par les indices IP et IK.

Tab. 1.5 – Classification des locaux

1K  et ana-  07  salles  07  02  02  02  02  07  07  000  000	Type de local  Locaux (ou emplacements) dom logues  Sous-sols Terrasses couvertes Toilettes (cabinets de) Vérandas Vides sanitaires  Locaux techniques  Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	21 21 21 21 23 23	et ana- 02/07 02 02 02 02 02-07
07 salles 07 02 02 02 02-07 02	Sous-sols Terrasses couvertes Toilettes (cabinets de) Vérandas Vides sanitaires  Locaux techniques  Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	21 21 21 21 21 23	02/07 02 02 02 02 02-07
07 02 02 02-07 02	Sous-sols Terrasses couvertes Toilettes (cabinets de) Vérandas Vides sanitaires  Locaux techniques  Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	21 21 21 23 	02 02 02 02-07
07 02 02 02-07 02	Terrasses couvertes Toilettes (cabinets de) Vérandas Vides sanitaires  Locaux techniques Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	21 21 21 23 	02 02 02 02-07
07 02 02 02–07 02	Toilettes (cabinets de) Vérandas Vides sanitaires  Locaux techniques  Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	21 21 23  23	02 02 02 02-07
02 02 02–07 02	Vérandas Vides sanitaires  Locaux techniques  Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	21 23  23	02 02-07
02 02 02–07 02	Vides sanitaires  Locaux techniques  Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	23	02-07
02 02–07 02	Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)	23	
02 02–07 02	Accumulateurs (salles d') Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)		02–07
02 02–07 02	Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)		02-07
02-07	Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)		02 – 07
02	Ascenseurs (locaux des machines et locaux des poulies)		~- ~.
	chines et locaux des poulies)		07 - 08
	<b>1</b> /	-	
07	Service électrique	20	07
	-		02
	Ateliers		07-08
07	Laboratoires		02-07
02-07			07
02			•
salles		21	07
	_		
02 - 07			
07	-	24	07
	d'air		
	Machines (salles de)	31	07-08
02	` ,	23	07-08
	Chaufferies et locaux an-		
02	nexes:		
02 - 07	à charbon	51 - 61	07 - 08
02		21	07-08
02 - 07			07-08
02			
07	2		ouverts
	d'une surface supérieure à 100	$0m^2 =$	
	Aires de stationnement	21	07 - 20
02			07
02	_ ,		٠.
02	,		
02		21	07
02			07
02			08
	07 02-07 02 salles 02-07 07 02 02-07 02 02-07 02 07 02 02 02 02 02 02 02 02	Ateliers  07 Laboratoires  02-07 Laveurs de conditionnement  02 d'air  salles Garages (servant exclusivement au stationnement des  02-07 véhicules) d'une surface n'excédant pas 100m²  07 Laveurs de conditionnement d'air  Machines (salles de)  02 Surpresseurs d'eau  Chaufferies et locaux annexes:  02-07 à charbon  02 autres combustibles  02-07 électriques  03 Garages et parcs de stationnement d'une surface supérieure à 100 d'une su	Ateliers 21–23 07 Laboratoires 21–23 02–07 Laveurs de conditionnement 24 02 d'air salles Garages (servant exclusive- ment au stationnement des 02–07 véhicules) d'une surface n'ex- cédant pas 100m² 07 Laveurs de conditionnement 24 d'air Machines (salles de) 31 02 Surpresseurs d'eau 23 Chaufferies et locaux an- nexes: 02–07 à charbon 51–61 02 autres combustibles 21 02–07 électriques 21 02 07 Garages et parcs de stationnement c d'une surface supérieure à 100m²  Aires de stationnement 25 02 du local) 02 Zones de sécurité: 02 à l'intérieur 21 02 à l'extérieur 24

Colonne suivante Page suivante



Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
Garages et parcs de stations d'une surface supérieure à 10		t couverts	Locaux (ou emplacements) of tions agricoles	lans les	exploita
Locaux de recharge de batte-	23	07	Bergeries fermées	35	07
ries			Buanderies	24	07
Ateliers	21	08	Battages de céréales	50	07
T 11 11 1	1 1.0		Bûchers	30	10
Locaux sanitaires à usage coll	ectif _		Caves de distillation	23	07
			Chais (vin)	23	07
Salles de lavabos individuels	21	07	Cours	35	07
Salles de WC à cuvettes (à	21	07	Élevages de volailles	35	07
l'anglaise)			Écuries	35	07
Salles d'urinoirs	21	07	Engrais (dépôts d')	50	07
Salles de lavabos collectifs	23	07	Étables	35	07
Salles de WC à la turques,	23	07	Fumières	24	07
de douches à cabines indivi-			Fenils	50	07
duelles, de douches collectives			Fourrage (entrepôts de)	50	07
Buanderies collectives	24	07	Greniers, granges	50	07
			Paille (entrepôts de)	50	07
Bâtiments à usage collectif (a	utre qu	$ue \ ERP)$	Serres	$\frac{33}{23}$	07
			Silos à céréales	50	07
Bureaux	20	02	Traies (salle de)	35	07
Bibliothèques	20	$\frac{02}{02}$	Porcheries	35	07
Salles d'archives	20	02	Poulaillers	35	07
Salles d'informatiques	20	02			
Salles de dessin	20	$\frac{02}{02}$	Installations diverses		
Locaux regroupant les ma-	20	02	(T) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	9.4	07
chines de reproduction de			Terrains de camping et cara-	34	07
plans et de documents	20	07	vaning	0.4	0.0
Salles de tri	20	07	Quais de ports de plaisance	34	08
Salles de restaurant et de can-	21	07	Chantiers	44	08
tine, grandes cuisines	0.1	0= 00	Quais de chargement	35	08
Salles de sports	21	07–08	Rues, cours, jardins et autres	34 - 35	07
Locaux de casernement	21	07	emplacements extérieurs		
Salles de réunion	20	02	Établissement forains	33	08
Salles d'attentes, salons, hall	20	02	Piscines:		
Salles de consultation à usage	20	02	volume 0	28	02
médical, ne comportant pas			volume 1	25	02
d'équipements spécifiques			volume 2	22-24	
Salles de démonstration et	20	02	Saunas	34	02
d'exposition			Bassins de fontaines	37	02
Locaux (ou emplacements) de tions agricoles	ans les	s exploita-	Traitements des eaux (local de)	24–25	07-0
Alcools (entrepôts de)	23	07	Installations thermodynamique matisées et chambres froides	ies, char	nbres cl



#### $Colonne\ suivante$

Page précédente

Colonne précédente

age precedence			Colollic precedente		
Type de local	IP	IK	Type de local	IP	IK
Installations thermodynamiques, matisées et chambres froides	chambres	cli-	$\it \acute{E}tablissements\ industriels$		
			Charbon (entrepôts de)	54	08
Température $< -10$ °C	23	07	Charcuteries	24	07
Hauteur au dessus du sol :	_0	•	Chaudronneries	30	08
0 à 1,10m	24	07	Chaux (fours à)	50	08
1,10 à 2m	21	07	Chiffons (entrepôts de)	30	07
au-dessus de 2m	21	07	Chlore (fabrication et dé-	33	07
sous l'évaporateur ou tube	21	07	pôts)	00	0.
écoulement d'eau	21	07	Chromage	33	07
Plafond et jusqu'à 10cm en-	23	07	Cimenterie	50	08
dessous	_0	•	Cokerie	53	08
Compresseur:			Colle (fabrication de)	33	07
local	21	08	Chaines d'embouteillage	35	08
monobloc placé à l'extérieur	34	08	Combustibles liquides (dé-	31–33	08
ou en terrasse	01	00	pôts de)	01 00	00
,			Corps gras (traitement de)	51	07
$Etablissements\ industriels$			Cuir (fabrication et dépôts	31	08
			de)	-	
Abattoirs	55	08	Cuivre (traitement des miné-	31	08
Accumulateurs (fabrication	33	07	raux)	-	
d')			Décapage	54	08
Acide (fabrication et dépôts)	33	07	Détersifs (fabrication de pro-	53	07
Alcool (fabrication et dépôts)	33	07	duits)		
Aluminium (fabrication et dé-	51 - 53	08	Distillerie	33	07
pôts)			Électrolyse	03	08
Animaux (élevage et engrais-	45	07	Encre (fabrication d')	31	07
sement)			Engrais (fabrication et dé-	53	07
Asphaltes, bitume (dépôts	53	07	pôts de)		
d')			Explosifs (fabrication et dé-	55	08
Battage et cardage des laines	50	08	pôts de)	00	00
Blanchisseries	23 - 24	07	Fer (fabrication et traitement	51	08
Bois (travail du)	50	08	de)	0.1	0.0
Boucheries	24 - 25	07	Filatures	50	07
Boucheries	24 - 25	07	Fourrures (battage)	50	07
Brasseries	24	07	Fromageries	25	07
Briqueteries	53 – 54	08	Gaz (usines et depôts de)	31	08
Caoutchouc (fabrication et	54	07	Goudron (traitement de)	33	07
transformation)			Graineteries	50	07
Carbure (fabrication et dé-	51	07	Gravures de métaux	33	07
pôts)			Huile (extraction de)	31	07
Cartoucherie	53	08	Hydrocarbures (fabrication	33–34	08
Cartons (fabrication de	33	07	de)		
Carrières	55	08	Imprimeries	20	08
Collulard (fabrication d'ab	30	08	Laiteries	$\frac{25}{25}$	07
Celluloïd (fabrication d'ob-					01
jets			Laveries, lavoirs publics	$\frac{25}{25}$	07



D	/ / 1
Page	précédente
1 wyc	precedence

#### Colonne précédente

Page precedente				onne preceaente			
Type de local	IP	IK		Type de local	IP	IK	
Établissements industriels			Éta	$blissements\ industriels$			
Liquides halogénés (emploi	21	08		ntureries	35	07	
de)				tiles et tissus (fabrication	51	08	
Liquides inflammables (dé-	21	08	de)		33	08	
pôts, ateliers ou l'on emploie des)			cati	Vernis (fabrication et application de)			
Magnésium (fabrication, tra-	31	07	Ver	reries	33	08	
vail et depôts de)			Zin	c (travail du)	31	08	
Machines (salle des)	20	08	Éta	blissements recevant du public	(ER	$\overline{P}$ )	
Matières plastiques (fabrication de)	51	08			·		
Menuiseries	50	08	${ m L}$	Salles d'audition, de confére			
Métaux (traitement de)	31 - 33	08		réunion, de spectacles ou à	usag	es	
Moteurs thermiques (essai	30	08		multiples:			
de)				salles	20	02-07	
Munitions (dépôts de)	33	08		cages de scènes	20	08	
Nickel (traitement des miné-	33	08		magasin de décors	20	08	
rais)				locaux des perruquiers et	20	07	
Ordures ménagères (traite-	53 – 54	07		des cordonniers			
ment d')			$\mathbf{M}$	Magasins de vente, centres	com	mer-	
Papiers (fabriques de)	33 - 34	07		ciaux:			
Papiers (dépôts de)	31	07		locaux de ventes	20	08	
Parfum (fabrication et dépôts	31	07		stockages et manipulations	20	08	
de)			3.7	de matériels d'emballages	2.0	0.0	
Pâte à papiers (préparation de)	34	07	N	Restaurants et débits de boissons	20	02	
Peinture (fabrication et dé-	33	08	O	Hôtels et pensions de fa-	20	02	
pôts de)	33			milles			
Plâtre (broyage et dépôts de)	50	07	Ρ	Salles de danse et salles de	20	07	
Poudreries	55	07		jeux			
Produits chimiques (fabrica-	30-50	08	${ m R}$	Établissements d'enseignemen	nt, co	lo-	
tion de)				nies de vacances :	,		
Raffinerie de pétrole	34	07		salles d'enseignement	20	02	
Salaisons	33	07		dortoirs	20	07	
Savons (fabrication de)	31	07	$\mathbf{S}$	Bibliothèques, centres de do-	20	02	
Scieries	50	08		cumentation			
Serrureries	30	08	${ m T}$	Expositions:			
Silos à céréales ou à sucre	50	07		halls et salles	21	07	
Soies et crins (préparation de)	50	08		locaux de réceptions de ma- tériels et de marchandises	20	08	
Soude (fabrication et dépôts	33	07	U	Établissements sanitaires :			
de)				chambres	20	02	
Soude (traitement de)	51	07		incinérations	21	07 - 08	
Spiritueux (entrepôts de)	33	07		blocs opératoires	20	07	
Sucreries	55	07					
Tanneries	35	07					



 $Colonne\ suivante$ Page suivante Page précédente Colonne précédente Type de Type de  $\mathbf{IP}$  $\mathbf{IP}$  $\mathbf{IK}$  $\mathbf{IK}$ local local Établissements recevant du public (ERP) Locaux commerciaux, boutiques et annexes IJ Boucherie: Établissements sanitaires: 24 07 24 - 2502 - 07Boutique stérilisations centrali-Chambre froide 23 07 sées 50 pharmacies et labora-21 - 2302 - 07Boulangerie-pâtisserie (four-07 toires avec plus de 10L Brûlerie cafés 21 02 de liquides inflamma-Charbon, bois, mazout 20 08 toires Charcuterie (fabrication de) 24 07 V Établissement de cultes 20 02 Confiserie (fabrication de) 20 02 W Administrations 20 02 Cordonnerie 20 02banques 02 Crèmerie, fromagerie 24 Χ Établissements sportifs couverts : Droguerie, peinture (réserve 33 07 07 - 08Salles 21 de) Locaux contenant des 21 08 50 07 Ébenisterie, menuiserie installations frigori-20 02 - 07Exposition, galerie d'art fiques Fleuriste 24 02 20 Y Musées 02Fourrure 20 02 25 PAÉtablissement de plein 08 - 10Fruits et légumes 24 07 07 Graineterie 50  $44(^{1})$ CTChapiteaux et tentes 08 Libraire, papeterie 20 02 SGStructures gonflables 44 08 Mécanique, accessoires de 20 08 PSParc de stationnement 21 07 - 10motos et vélos couvert Messageries 20 08 Locaux communs aux établissements recevant Meuble (antiquités et bro-20 07 du public cantes de) 07 Miroiterie (atelier de) 20 Dépôts, réserve 20 08 07 Papiers peints (réserve de) 21 Locaux d'emballage 20 08 Parfumerie (réserve de) 31 02Locaux d'archive et de sto-20 02 Pharmacie (réserve de) 20 02 ckage Photographie (laboratoire 23 02 20 08 Films et supports magnéde) tiques Plomberie et sanitaire (ré-20 07 Lingeries 21 02 serve de) Blanchisseries 07 07 24 Poissonnerie 20 Ateliers divers 21 07 - 08Pressing et teinturerie 23 02 Cuisines (grandes)<sup>2</sup> Quincaillerie 20 07 Serrurerie 20 07 - 08Locaux commerciaux, boutiques et annexes 23 Spiritueux, vins et alcools 07 (caves de stockages de) Armuries (réserves et ateliers 31 - 3308 Tapissier (cardage de) 50 07 d') Tailleur, vêtement (réserve 20 02 Blanchisseries (laveries) 24 07 Toilette animaux, clinique vé-35 07 térinaire



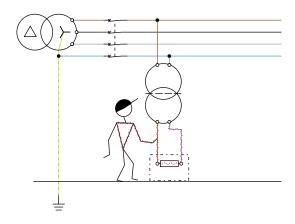
Colonne suivante

#### 1.4.3 Transformateur d'isolement

Le transformateur d'isolement a pour but d'isoler l'utilisateur du réseau électrique. On le retrouve généralement dans les salles de bains d'ERP tels que les hôtels, intégré aux sèches-cheveux et rasoirs muraux.

Le secondaire de ce type de transformateur ne doit pas être relié à la terre et isolé galvaniquement du primaire, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune liaison électrique entre les deux bobinages du transformateur. Le tout afin que le corps humain n'offre pas de chemin pour que le courant effectue une boucle et revienne au transformateur d'où il vient, la différence de potentiel entre la terre et les conducteurs de phase et neutre est alors nulle.

Cette situation est analogue à celle d'un oiseau perché sur une ligne électrique, tant qu'il ne touche pas deux conducteurs électriques en même temps, celui-ci ne risque rien.



# 1.5 Descriptifs des moyens de protection contre les contacts indirects

Pour protéger les biens et les personnes contre les contacts indirects, on associe trois spécificités de l'installation électrique qui sont la MALT des appareils et structures conductrices, la prise de terre du poste de distribution électrique et l'usage d'un DDR. Cette association, selon le type de branchement, formera les schémas de liaisons à la terre (SLT). En outre, le choix des classe d'isolation d'un appareil électrique ou la mise hors de portées des appareils peuvent également constituer un moyen de protection contre les contacts indirects.

### 1.5.1 Classe d'isolation des appareils électriques

Tab. 1.12 – Classe d'isolation électrique des appareils

Définition	Exemple	Symbole	Raccordement
Classe 0			
Matériel ayant une simple isolation et ne présentant pas de dispositif de mise à la terre (interdit)	Lampe de chevet ancienne en bois	pas de symbole	
Classe I			
Matériel ayant une simple isolation mais présentant un dispositif de mise à la terre	Ordinateur, lam- padaire, fer à re- passer, fer à sou- der		

Page suivante



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> IP24 - IK08 pour les luminaires ;

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Se reporter au guide spécialisé UTE C15-201.

Définition	Exemple	Symbole	Raccordement
Classe II			
Matériel présentant une double isolation de la partie active ① (isolation fonction- nelle ② et isolation supplémentaire ③) ne nécessitant donc pas de mise à la terre	Chaîne hi-fi, sèche- cheveux, rasoir électrique		
Classe III			
Matériel ne fonctionnant qu'en très basse tension (12V ou 24V) et ne présentant pas de dangers pour les personnes (aucune précaution particulière à prendre)	Circuits électriques, sonnette, smartphone		The same of the sa

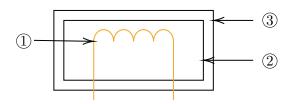


Fig. 1.2 – Matériel de classe d'isolation II

### 1.5.2 Dispositif Différentiel Résiduel

#### 1.5.2.1 Caractéristiques générales

#### Définition 1.4: Dispositif Différentiel Résiduel

Un Dispositif Différentiel Résiduel (DDR) est un appareil de protection chargé d'assurer la protection des personnes contre les défauts d'isolement provoquant potentiellement des contacts indirects (??). Son rôle est de surveiller les fuites de courant d'une installation électrique vers la terre.

Il convient de bien différencier deux type de DDR :

**Interrupteur différentiel :** protection des personnes contre les contacts indirects dont le symbole est le suivant.



Disjoncteur différentiel : protection des personnes contre les contacts indirects et protection des circuits contre les surintensités et les court-circuits dont le symbole est le suivant





$U_L$	$R_A$	$(\Omega)$	$I_{\Delta n}$ (A)	$U_L$	$R_A$	$(\Omega)$	$I_{\Delta n}$ (A)	$U_L$	$R_A$	$(\Omega)$	$I_{\Delta n}$ (A)
50V	≥	1660	0,030	25V	≥	500	0,030	12V	$\geq$	400	0,030
	$\geq$	166	0,300		$\geq$	83	0,300		$\geq$	40	0,300
	$\geq$	100	0,500		$\geq$	50	0,500		$\geq$	24	0,500
	$\geq$	16	3		$\geq$	8	3		$\geq$	4	3

Tab. 1.13 – Valeur du seuil de  $I_{\Delta n}$  fonction de  $R_A$  et  $U_L$ 

#### 1.5.2.2 Marquage normalisé

Comme tout appareil de protection, le DDR respecte des normes de qualité strictes (Conformité Européenne) et doivent présenter plusieurs marquages réglementaires, ainsi qu'un bouton « TEST » pour informer l'installateur et l'utilisateur des caractéristiques du DDR. Cela informe de la conformité de l'appareil de protection.

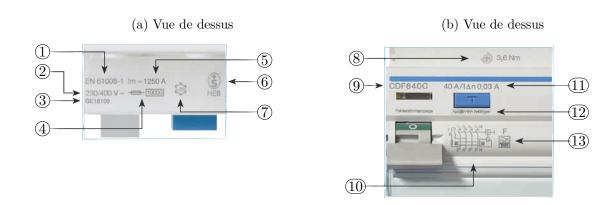


Fig. 1.3 – Marquage d'un interrupteur différentiel

- 1 norme du produit
- ② tension assignée 230/400V  $\sim$
- 3 code de production
- 4 signe « Courant assigné de court-circuit  $10\,000\mathrm{A}$  » en combinaison avec un fusible en amont
- (5) pouvoir assigné de coupure « 1250A »
- ⑥ signe de sécurité ESTI (équivalent de la norme NF pour la Suisse)
- $\begin{picture}(60,0)\put(0,0){\line(1,0){100}}\put(0,0)$

- (8) couple de serrage N m
- (9) désignation du type
- (10) schéma des connexions
- (11) courant assigné  $I_n$  de 40A et calibre du DDR  $I_{\Delta n}$
- (12) note concernant le test « à effectuer tous les six mois »
- (13) type de courant différentiel (type F)

#### 1.5.2.3 Composante du courant de défaut

Les DDR peuvent détecter plusieurs composantes du courant de défaut. C'est un paramètre qui peut varier selon le type d'appareil électrique protégé par le DDR.



Tab. 1.14 – Différents types de DDR selon les composantes du courant de défaut

Symbole	Caractéristiques	Forme d'onde	Type de charge
Type AC			
There A	<ul> <li>détection des courants alternatifs différentiels;</li> <li>utilisation courante en domestique couvrant la plupart des besoin.</li> </ul>	<u> </u>	linéaire
	<ul> <li>détection des courants différentiels alternatifs et des courants différentiels continus pulsés;</li> <li>utilisation spécifique pour les charges électriques monophasées de type 1.</li> </ul>		redressée monophasée
<i>Type F</i>			
Type B	<ul> <li>détection des courants différentiels alternatifs, les courants différentiels continus pulsés et les courants différentiels de fréquences mixtes jusqu'à 1kHz;</li> <li>utilisation spécifique pour circuits comportant des variateurs de vitesse monophasés.</li> </ul>		convertie monophasée
\(\times_\)	<ul> <li>détection des courants différentiels alternatifs, les courants différentiels continus pulsés, des courants différentiels de fréquences mixtes jusqu'à 1kHz et des courants différentiels continus lisses;</li> <li>utilisation spécifique pour circuits comportant des variateurs de vitesse triphasés, un système photovoltaïque, une borne de recharge de véhicule électrique ou encore des équipements médicaux.</li> </ul>		redressée triphasée



#### 1.5.2.4 Principe de fonctionnement

Les éléments essentiels d'un DDR sont les suivants :

(1) bouton test d'essai du DDR

2 transformateur d'intensité (tore de détection)

(3) relais de déclenchement

4 mécanisme à déclenchement libre sans retour automatique

 $I_1$ : courant « d'arrivée » du récepteur

I<sub>2</sub> : courant « de sortie » du récepteur

 $I_d$  : courant de défaut

 $I_c$ : courant de contact

 $R_B$ : résistance de terre du neutre

 $R_A$ : résistance de la prise de terre de l'installation

électrique

Pour le fonctionnement d'un DDR, les conditions suivantes doivent être remplie :

— le point neutre du transformateur HT/BT doit être mis à la terre ;

- aucune liaison entre le conducteur de neutre et le conducteur de protection ne doit être réalisée en aval du DDR ;
- le conducteur de protection ne doit pas transiter dans le transformateur d'intensité;
- le réseau doit être alternatif.

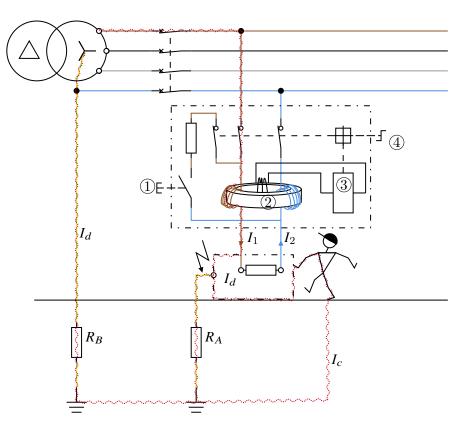


Fig. 1.5 – Principe de fonctionnement d'un DDR

**Transformateur d'intensité** Les conducteurs de phase et le conducteur neutre sont bobinés autour du transformateur d'intensité. Les champs magnétiques des différents conducteurs génèrent un flux magnétique à l'intérieur du transformateur d'intensité. Si la somme des courants entrants est égale à la somme des courants sortants (1<sup>re</sup> loi de Kirchhoff), le flux magnétique s'annule.

Relais de déclenchement Si, en cas de défaut, un courant s'écoule par la terre, il y a alors un déséquilibre dans le transformateur d'intensité et un courant est induit dans la bobine du relais de déclenchement. Le courant induit est proportionnel au courant de défaut et entraîne la coupure du circuit principal à l'aide du relais déclencheur.

La bobine de détection est dimensionné sur son tore selon le calibre de détection souhaité.



Mécanisme de déclenchement Le mécanisme de déclenchement assure la coupure omnipolaire du circuit principal en cas de défaut. La caractéristique « libre » du mécanisme agit dans le cas où la manette reste bloquée en position enclenchée.

Bouton de test d'essai du DDR En appuyant sur le bouton test, un courant de défaut est généré à travers une résistance. Le circuit de courant du dispositif d'essai se trouve en dehors du transformateur d'intensité afin de pouvoir contrôler le fonctionnement de la bobine et du mécanisme de déclenchement. Le dispositif d'essai fonctionne seulement si la tension réseau est présente. L'essai est à réaliser régulièrement selon les normes en vigueur. Dans des installations mobiles, il est recommandé d'effectuer un essai tous les jours ouvrables.

#### 1.5.2.5 Sélectivité et coordination des DDR

Dans le cas d'une installation électrique composée dont les DDR sont disposés en séries, il peut être nécessaire d'appliquer cette sélectivité sur les différents DDR. Elle fait appel à deux méthode :

- temporisation des DDR entre eux;
- subdivision des circuits.

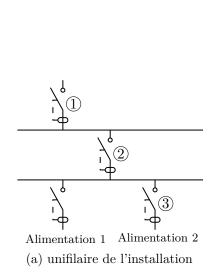
#### Définition 1.5: Sélectivité des DDR

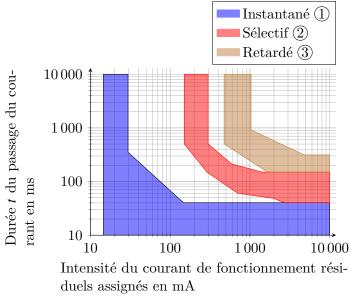
Méthode d'installation et de calcul des temps de déclenchement des DDR permettant d'éviter le déclenchement des DDR autres que celui situé immédiatement en amont du défaut d'isolement.

La sélectivité est totale si :

- le rapport entre les courants de fonctionnement résiduels assignés doit être supérieur à 3 ;
- présence d'un retard de la temporisation du déclenchement du DDR situé en amont.

Elle peut toutefois être prescrite selon les exigences de sécurité ou d'exploitation et est obtenue sur base des différents calibres de sensibilité standardisés (30mA, 100mA, 300mA, 1A...) et de la temporisation des temps de déclenchement comme dans la figure située figure 1.6.





(b) courbe des courants de fonctionnement résiduels assignés en fonction du tempsSchneider:coordinationDDR

Fig. 1.6 – Sélectivité totale à trois niveaux



Cas particulier de coordination avec les DDR de type B En présence d'un courant de fuite à la terre possible en courant continu (typiquement le cas pour les chargeurs de voiture), un DDR de type B doit être utilisé pour la protection contre les contacts indirects. Dans ce cas, le DDR en amont ne doit pas être aveuglé par le courant résiduel continu possible et doit assurer sa protection normale lorsqu'un courant de défaut apparait dans une autre veaux entre des DDR de type B partie de l'installation.

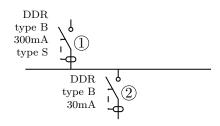


Fig. 1.8 – Cas d'une sélectivité à deux ni-

Par exemple, dans le schéma en figure 1.8, le DDR  $I_{\Delta n}=30 \mathrm{mA}$  de type B au niveau 2 peut avoir un seuil de déclenchement courant continu maximum de  $2 \times I_{\Delta n}$ , selon la norme produit DDR CEI 62423 IEC:62423-2009. Cela signifie que ce DDR de  $I_{\Delta n}=30\mathrm{mA}$  de type B pourrait laisser passer un courant résiduel de presque 60mA = sans déclenchement et que le DDR en amont ne devrait perdre aucune de ses performances avec la présence de ce niveau élevé de courant résiduel mathdirectcurrent. C'est pourquoi il est souvent proposé d'utiliser un DDR de type B au niveau 1 pour éviter tout effet d'aveuglement par le courant continu.

Toutefois, certains constructeurs implémentent dans leurs DDR de type A la capacité de ne pas être sensibles au courant résiduel -- en dessous d'un certain seuil de courant de défaut (60mA pour la marque Schneider: Schneider: coordination DDR). Cela permet d'éviter la pose d'un DDR de type B en amont, plus coûteux qu'un DDR de type A, tout en conservant les capacités de détection des DDR de types A et AC.

#### 1.5.3 Mise à la terre des appareils et structures conductrices

#### 1.5.3.1 Mise à la terre des appareils électriques

Les appareils de classe d'isolation I doivent être raccordées à des prises 2P + T (1) au moyen de fiches 2P + T (2). Ces prises équipent maintenant tous les logements dont l'installation respecte la norme NF C15-100. Si ces appareils ne présentent pas de fiches, elles sont raccordées au moyen de boitiers d'encastrements appropriés.

Sont particulièrement concernés par cette connexion vers la terre les appareils combinant électricité et eau (lave-vaisselle, lave-linge, cafetière...(3)). Les fuites d'eau peuvent effectivement provoquer relativement facilement la mise sous tension de la carcasse métallique de l'appareil.

#### 1.5.3.2 Liaison équipotentielle

Pour protéger les biens et les personnes des contacts indirects, en plus de connecter toutes les carcasses métalliques des appareils de classe d'isolation II vers la terre, il convient de connecter toutes les structures métalliques du bâtiment susceptibles d'être en contact avec un individu etd'être mise sous tension accidentellement. Sont concernés par la mise à la terre (4):

- tuyauterie (même non conductrice car l'eau y transitant l'est);
- baignoire et bac de douche (fonte, métal...);
- charpente métallique ;
- autres structures métalliques (pouvant varier selon les exigences de sécurité).

Cette connexion, effectuée par un conducteur de protection PE (5) (obligatoirement en jaune-vert), de toutes les structures conductrices et appareils de classe I constitue la liaison équipotentielle. Tous ces conducteurs sont connectés sur une barrette de terre (8) dans le Tableau Général Basse Tension (TGBT) et sont séparés de la prise de terre de l'installation électrique (9) par une barrette de mesure (10) (dénommé également couteau de terre).

Afin d'assurer la meilleure protection possible, les conducteurs de protection doivent présenter une section de câble et des raccordements dimensionnés à même de garantir une résistance de la liaison



équi potentielle d'une valeur inférieure à  $2\Omega$ . Cette résistance est contrôlée au moyen d'un testeur de continuité spécifique.

Schéma	Type de conducteur	Section
<b>⑤</b>	Conducteur de protection transitant dans la même canalisation que les phase(s) et neutre	identique à celle des phase(s) et neutre
	Conducteur de protection protégé mécaniquement	$2.5 \text{mm}^2$
	Conducteur de protection non protégé mécaniquement	$4 \mathrm{mm}^2$
6	Conducteur principal de protection	$16\mathrm{mm}^2$ en cuivre isolé
7	Conducteur de terre	Selon les caractéristiques :  - 16mm² en cuivre isolé ;  - 25mm² en cuivre nu ;  - 50mm² en aluminium ou en fer.

Tab. 1.15 – Section des conducteurs de protection

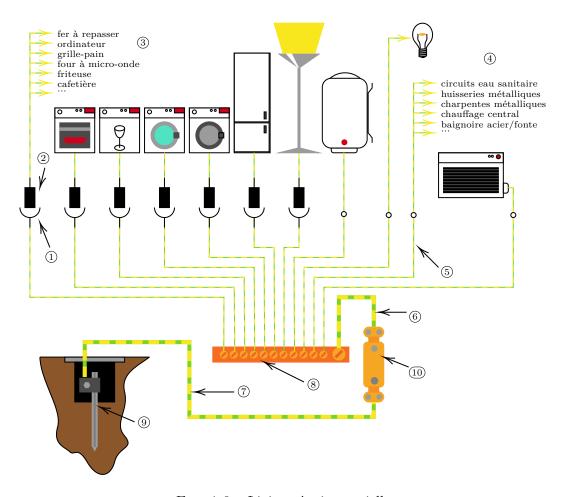


Fig. 1.9 – Liaison équipotentielle

#### 1.5.3.3 Prise de terre de l'installation électrique

Le courant de défaut  $I_d$  transite par les conducteurs de la liaison équipotentielle et s'échappe vers la terre via la prise de terre de l'installation électrique 9 qui est simplement un électrode métallique



en contact avec la terre.

Cet électrode doit présenter également la plus faible résistance de terre  $R_A$  pour permettre au courant de défaut  $I_d$  de s'échapper sous une tension de sécurité  $U_L$  la plus faible possible. Cette valeur doit être régulièrement contrôlée par un contrôleur de terre. Les paramètres  $U_L$  et  $I_{\Delta n}$  (calibre du DDR) étant des constantes déterminées par le DDR, le seul paramètre variable est donc la  $R_A$ , selon les conditions environnementales (géologie, humidité, corrosion...).

Elle ne doit jamais dépasser :

50Ω: locaux humides;

 $100\Omega$ : locaux secs.

## Formule 1.1: Valeur de la résistance de la prise de terre de l'installation électrique ${\cal R}_A$

$$R_A \le \frac{U_L}{I_{\Delta n}}$$

Avec:

#### Grandeur dans l'ISQ Unité SI de mesure Description

 $R_A$  : résistance ohm (  $\Omega$  ) résistance de la prise de terre  $U_L$  : tension volt ( V ) tension de sécurité du local

 $I_{\Delta n}$  : intensité de sensibilité du DDR (calibre)

Il existe trois méthode de mesure de  $R_A$ :

mesure en ligne (des 62%): un ou deux piquets selon les variantes;

mesure en triangle : deux piquets disposés de façon à former un triangle équilatéral avec le piquet de terre.

La terre est un conducteur offrant une résistance bien plus élevée que le cuivre mais sa « section » est théoriquement infinie, on va donc maximiser la surface de contact de la prise de terre de l'installation électrique. Il existe trois technique courant pour la réaliser :

Boucle à fond de fouille Cette technique consiste en un conducteur noyé dans les fondations et raccordée à la boucle. Elle est réalisée lors du terrassement précédant la construction de l'immeuble et constitue la solution privilégiée pour minimiser la résistance de terre  $R_A$ . Elle sera donc préférée aux deux solutions suivantes.

Le conducteur utilisé doit cependant présenter une section minimale selon le matériau choisi :

- câble de cuivre nu de 25mm<sup>2</sup>;
- câble en acier de  $95 \text{mm}^2$ ;
- feuillard en acier de 100mm<sup>2</sup> et de 3mm d'épaisseur.

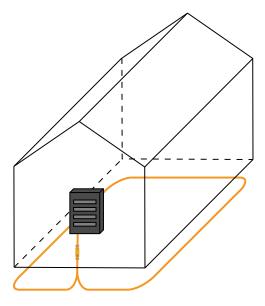


Fig. 1.10 – Boucle à fond de fouille

Câble en tranchée Si la mise en œuvre de la boucle à fond de fouille n'est pas possible (bâtiment existant par exemple), on peut réaliser la mise à la terre de l'installation électrique par l'installation d'un câble en tranchée en respectant les règles de pose explicité dans le schéma figure 1.11. Le conducteur utilisé doit aussi présenter une section minimale selon le matériau choisi :

- câble de cuivre nu de  $25 \text{mm}^2$ ;
- câble en acier de 95mm $^2$ .

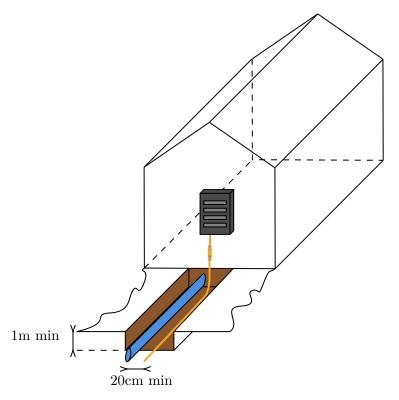


Fig. 1.11 – Câble en tranchée

**Piquet de terre** Si aucune des deux solutions précédentes n'est envisageable, on peut réaliser la prise de terre au moyen d'un piquet enfoncé dans le sol en respectant les règles de pose explicité dans le schéma figure 1.12.

Le piquet utilisé doit aussi présenter une section ou une surface minimale selon le matériau choisi :



- tube en acier de 25mm de diamètre ;
- profilé en acier de 60mm<sup>2</sup> de diamètre ;
- une barre de cuivre ou d'acier cuivré de 15mm<sup>2</sup> de diamètre.

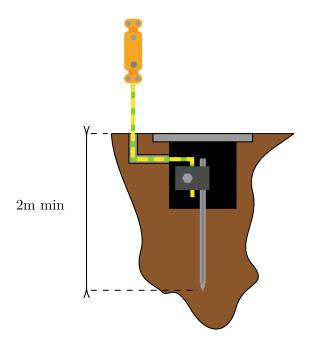


Fig. 1.12 – Piquet de terre

#### 1.5.4 Mise hors de portée des appareils électriques

Un dernier moyen de protection contre les contacts indirects est de mettre hors de portée les appareils électriques ou du moins installer des appareils présentant des indices de protections adaptés à l'environnement. Cette solution est obligatoirement appliquée dans les pièces humides comme les salles de bain ou de douches, et les règles d'installations sont régies par la norme NF-C15  $100^{\rm NF:C15-100-2015}$ .

L'eau étant conductrice, si l'on se retrouve immergé ou simplement mouillé, le risque d'électrocution lors de la manipulation d'appareils est plus important. Les zones humides font donc l'objet d'une attention particulière :

- règlementation de pose des appareils électrique ;
- calibre du DDR plus faible  $(I_{\Delta n} < 30 \text{mA})$ ;
- liaison équipotentielle *secondaire* (huisseries, tuyauterie, baignoire métallique, plancher chauffant, crépine...).



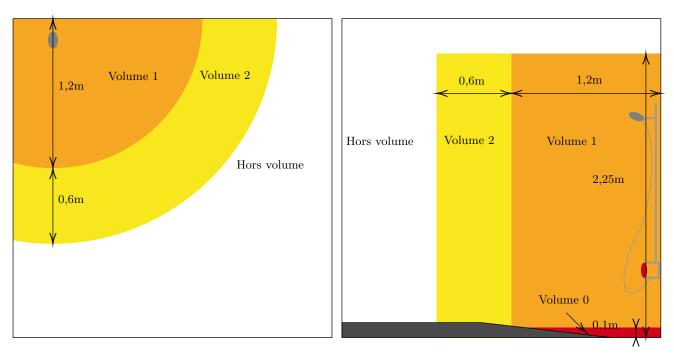


Fig. 1.13 – Répartition des volumes dans une salle d'eau sans receveur

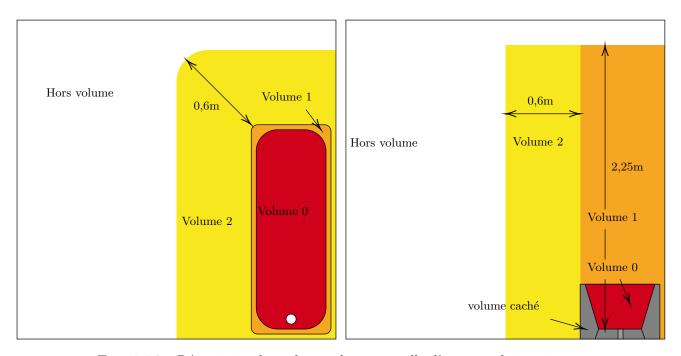


Fig. 1.14 – Répartition des volumes dans une salle d'eau avec baignoire



Appareils	Mesure de protection	Volume 0 IPX7	Volume 1 $IPX4^1$	Volume 2 $IPX4^1$	Hors volume
Lave-linge, sèche-linge					
	classe I	interdit	interdit	interdit	autorisé
Appareils de chauffage					
	classe I	interdit	interdit	interdit	autorisé
	classe II	interdit	interdit	autorisé	autorisé
Éclairage					
	classe I	interdit	interdit	interdit	autorisé
	classe II	interdit	interdit	autorisé	autorisé
	TBTS (12V =	autorisé <sup>2</sup>	autorisé $^2$	autorisé $^2$	$autorisé^3$
	ou 30V ~)				
$Chauffe-eau\ instantan\'e$					
	classe I	interdit	autorisé <sup>4</sup>	autorisé <sup>4</sup>	autorisé
$\underline{Chauffe\text{-}eau}\ \underline{\grave{a}}\ \underline{accumulati}$	ion				
	classe I	interdit	autorisé $^5$	autorisé $^4$	autorisé
Interrupteur					
		interdit	interdit	interdit	autorisé
	TBTS (12V = ou 30V ~)	interdit	autorisé <sup>2</sup>	autorisé <sup>2</sup>	autorisé <sup>3</sup>
Prise de courant avec ter	$re_{\_\_\_\_}$				
		interdit	interdit	interdit	autorisé
Prise rasoir (10 à 50W)					
	transformateur	interdit	interdit	autorisé	autorisé
	de séparation				
Transformateur de sépare	ation				
		interdit	interdit	interdit	autorisé
Canalisation					
		interdit	autorisé <sup>6</sup>	autorisé <sup>6</sup>	autorisé
Boitier de connexion					
		interdit	interdit <sup>7</sup>	interdit	autorisé

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> IP X5 si le volume est soumis à des jets d'eau pour des raisons de nettoyage (piscines, bains publics...);

Tab. 1.16 – Caractéristiques des équipements électriques selon les volumes des salles d'eau



Pasites.  $^{(1)}$ ;  $^{(2)}$  Le transformateur de séparation doit être installé en dehors des volumes 1, 2 et 3 ;

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La tension peut être portée à 230V ;

 $<sup>^4</sup>$  Si l'appareil est alimenté directement sans boite de connexion ;

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Chauffe-eau horizontal installé le plus haut possible ;

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Limité à l'alimentation des appareils autorisés dans ces volumes ;

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Pour l'alimentation en direct d'un appareil et avec le respect de l'IP exigée par le volume ou elle se situe.